

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, François Thibault, Gilles St-Amand, Audrey Charron-Brosseau et Ginette Sheehy.

Monsieur Maxime Bétournay, conseiller, est absent, absence motivée (maladie).  
Monsieur Benoit Gratton, conseiller, est absent, absence motivée (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

## **ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE LA SESSION :**

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Suivi et ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023;
- 3) Ratification des déboursés;

### **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2024 (1 352.88\$);
- 5) Engagement d'une nouvelle responsable pour la bibliothèque;
- 6) Période de questions;

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 7) Correspondance : Lettre de citoyens (sel de déglacage/entretien des routes hivernales).
- 8) Approbation des dépenses et de la reddition de compte pour les travaux effectués du sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- 9) Engagement d'un nouveau directeur général/greffier-trésorier-réorganisation des postes;
- 10) Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative au partage d'un directeur général/greffier trésorier;
- 11) Demande de la RIMRO / budget supplémentaire;
- 12) Avis de motion règlement 364-24 ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2024;
- 13) Dépôt du projet de règlement 364-24 ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2024;
- 14) Transfert du surplus non affecté 2021 au surplus non affecté aqueduc;
- 15) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
- 16) Remboursement des frais de non-résidents pour l'année 2024;

- 17) Demande de dérogation mineure – 197, chemin de la Rouge / recommandations du CCU;
- 18) Démission de Madame Marguerite Guindon en tant que membre du CCU;
- 19) Démission de Monsieur Jimmy Durand en tant que chauffeur/opérateur/manœuvre /prime de déneigement;
- 20) Engagement d'un nouveau chauffeur/opérateur/manœuvre;
- 21) Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur François Thibault, Madame Ginette Sheehy et Monsieur Gilles St-Amand;
- 22) Dépôt du registre des déclarations faites par les membres du conseil qui ont reçu un don;
- 23) Demande de subvention Comité des Loisirs (sentier de ski et raquette);
- 24) Fermeture du bureau période des fêtes (25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement);
- 25) Demande d'aide financière de Bouffe Laurentienne;
- 26) Demande de dons, d'aide financière, commandites, subventions provenant d'organismes régionaux;
- 27) Cadeaux Noël employés;
- 28) Journée plein air patinoire le 6 janvier 2024;
- 29) Varia : Défi château de neige;  
Recommandations CCU et Politique familles et aînés dépôt en janvier;
- 30) Période de questions;
- 31) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 291-23**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, report des points 9 et 10 après le point 28 et ajout de 2 sujets d'informations au point 29 varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 292-23**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la greffière est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 260-23 à 290-23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 293-23**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 11714 à 11772 inclusivement, pour un montant de 173 272.52\$, des comptes à payer au 12/12/2023 au montant de 11 303.55\$, des salaires numéro 500537 à 500673 inclusivement pour un montant de 24 607.20\$ ainsi que des prélèvements numéros 392 à 395 inclusivement pour un montant de 69 309.88\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
11714	Annulé		- \$
11715	Brunelle Claude	Remboursement de taxes	446.22\$
11716	D'Andrea Giuliano	Remboursement de taxes	152.15\$
11717	Galipeau Normand, Maillé Suzanne	Remboursement trop payé	200.99\$
11718	Municipalité d'Huberdeau	Remboursement de taxes	457.77\$
11719	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable Téléphone station de pompage	136.30\$
11720	DHC Avocats	Services juridiques - bail 206, rue principale	433.46\$
11721	Eurofins Environex	Analyses d'eau novembre 2023	142.00\$
11722	Ministère du Revenu du Québec	DAS novembre 2023	8 572.88\$
11723	Ministre du Revenu du Québec	TPS/TVQ à payer - achat 206, rue Principale	32 196.25\$
11724	M.R.C. des Laurentides	Constats janvier à septembre 2023 - Règl. Système alarme Récupération plastiques agricoles	303.76\$
11725	PG Solutions inc.	Contrat entretien et soutien des applications du 01/01/24 au 31/12/24 - Accèsité Finances et gestion des permis Aurora paie modernisation	14 823.73\$
11726	Promotek	Rapports carrière/sablrière du 01/01/24 au 31/12/24	2 437.47\$
11727	Receveur Général du Canada	DAS novembre 2023	3 546.51\$
11728	Les Serres Arundel S.E.N.C.	Sapin de Noël 15'	252.95\$
11729	Energies Sonic inc.	Huile à chauffage, essence, diesel	8 724.34\$
11730	St-Amand Gilles	Remb. écran de projection avec support Remb. location église 11/11/23	386.79\$
11731	Tremblay Électricité Technologie	Entretien réseau éclairage	244.79\$
11732	Ville De Ste-Agathe-des-Monts	Ouverture dossier cour municipale octobre 2023	862.31\$
11733	Laurin Jonathan, Laurin Michel	Remboursement trop payé	358.45\$
11734	Bell Mobilité inc.	Cellulaires décembre 2023	147.55\$
11735	Comité des Loisirs d'Huberdeau	Don Fondation Tremblant - comité des fêtes du village	7 000.00\$
11736	Équipe Laurence	Service ingénierie - bouclage d'aqueduc rues du Calvaire et du Pont	4 627.74\$
11737	Excavation R.B. Gauthier inc.	Pierre à glace 5-10 mm	2 730.97\$
11738	Excapro inc.	Paiement #2 et retenue 5% - bouclage d'aqueduc rues du Calvaire et du Pont	45 829.64\$
11739	Gilbert P. Miller & Fils	Profilage des fossés chemin du Lac-à-la- Loutre	33 264.05\$
11740	Groupe Central	Système d'alarme 184, rue Principale	419.66\$
11741	Guindon Marguerite	CCU 27/10/2023	30.00\$
11742	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux novembre 2023 Électricité station de lavage	309.29\$
11743	Lapierre Samuel	Frais déplacement	89.81\$
11744	Maurice Guylaine	Frais déplacement	29.24\$
11745	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville novembre 2023	1 600.45\$

11746	Morissette Guy	CCU 27/10/2023	30.00\$
11747	Pépin Jonathan	CCU 27/10/2023	30.00\$
11748	PREL	Adhésion 2023-2024	25.00\$
11749	Provost Fabien	Entretien patinoire 2023-2024 - 1er versement	2 400.00\$
11750	Simard Larose Élise	CCU 27/10/2023	30.00\$
500637-500673	Employés	Salaires novembre 2023	24 607.20\$
<b>TOTAUX CHÈQUES</b>			<b>197 879.72\$</b>
392	Desjardins sécurité financière	Assurance collective novembre 2023	3 335.23\$
393	La Salle, Villeneuve & Associés, Notaires inc.	Acompte achat 206, rue Principale Acte notarié Taxes municipales et scolaires	62 174.36\$
394	REEMQ	Régime de retraite octobre 2023	3 720.91\$
395	Postes Canada	Bulletin municipal novembre-décembre 2023	79.38\$
<b>TOTAUX PRÉLÈVEMENTS</b>			<b>69 309.88\$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>267 189.60\$</b>

### COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11751	Amyot Gélinas	Services professionnels - Soldes disponible de règlement d'emprunt fermés, comptabilisation et réclamation des taxes suite à l'acquisition du 206, rue Principale	2 092.55\$
11752	Librairie Carpe Diem	Livres	567.05\$
11753	Coopsco des Laurentides	Livre	26.20\$
11754	CRD Creighton	Lame	430.64\$
11755	Défi Sport Tremblant	Estimé réparation scie à béton	28.74\$
11756	Excavation Lionel Provost	Loader enlever & mettre boîte 6 roues	114.98\$
11757	Groupe JLD Ligue	Cable, courroie	100.88\$
11758	Hamster	Papier, agrafeuse, blocs-note autocollants, correcteurs, pinces, stylos	275.11\$
11759	Machineries Forget	Assemblage pin pour cadre basculant, arbres, roues dentées, paplier à bride, roulement à billes, stover lock nut, grande tige	743.93\$
11760	Matériaux R. McLaughlin inc.	Mèches, flat wash, siège toilette, lumières de Noël, boulon, adhésif, teflon	450.79\$
11761	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Remplacer ballast éclairage bibliothèque et installer plinthes électriques cabanon écocentre	512.18\$
11762	Outils Tremblant inc.	Location plateforme élévatrice	1 486.46\$
11763	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Raccords, boyau, booster à freins, manilles	260.42\$
11764	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remise constats	261.45\$
11765	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Vidange fosse scellée 203, rue Principale	362.17\$
11766	Purolator inc.	Frais de transport	27.52\$
11767	Serrurier Magic enr.	Serrure et clés 206, rue Principale	551.88\$
11768	Services Informatiques des Laurentides	Ordinateur, préparation et remplacement	1 899.97\$
11769	Soudure Luc Provost SENC	Réparer chute souffleur	149.47\$
11770	Sterling Marking Products inc.	Licences de chien 2024	200.26\$
11771	Vermeer Canada inc.	Bouchon essence	47.11\$
11772	Visa Desjardins	Courrier recommandé, clés, lumières de Noël, imprimante, savon à vaisselle, crème à café, boulons, rondelles, écrous, abonnement mensuel zoom	713.79\$
<b>TOTAL</b>			<b>11 303.55\$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 294-23**  
**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE**  
**DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ANNÉE 2024**

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu:

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2024 au coût de 1 326.35\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 295-23**  
**ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE POUR LA**  
**BIBLIOTHÈQUE SERGE BOUCHARD**

ATTENDU QUE Madame Carole Lachance a fait parvenir en date du 27 octobre 2023, une lettre nous annonçant qu'elle ne désirait plus occuper le poste de responsable de la bibliothèque, et ce à compter de la fin de l'année 2023;

ATTENDU QUE Madame Angélique Bélanger nous a informés de son intérêt à prendre la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu unanimement :

Que Madame Angélique Bélanger assumera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la charge de responsable de la bibliothèque Serge Bouchard, une rémunération de 3 500\$ par an sera remise à Mme Bélanger pour effectuer ce travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 296-23**  
**APPROBATION DES DÉPENSES ET DE LA REDDITION DE COMPTE POUR**  
**LES TRAVAUX EFFECTUER DU SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS**  
**D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DU**  
**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) DOSSIER FRZ83827-**  
**78065 (15) – 20230517-029**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Huberdeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux aux plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron Brosseau et unanimement résolu et adopté:

Que le conseil la Municipalité d'Huberdeau approuve les dépenses d'un montant de 32 957.21\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 297-23**

#### **DEMANDE DE LA RIMRO / BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO) a fait parvenir la résolution 62-11-2023 en regard à la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme coopération intermunicipale – Volet 4, dans le but de prévoir un montant supplémentaire au budget déposé en septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé est de quelques milliers de dollars afin de couvrir la part de 20% que la régie doit assumer au programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Qu'un budget supplémentaire 2 000\$ soit prévu au budget 2024 en regard à cette demande;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 298-23**

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 364-24 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS EXIGIBLES POUR L'ANNÉE 2024**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller François Thibault de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 299-23**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 364-24 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS EXIGIBLES POUR L'ANNÉE 2024**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement numéro 364-24 ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 300-23**

**TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ 2022 AU SURPLUS AFFECTÉ AQUEDUC**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le montant inscrit au surplus non affecté en date du 31 décembre 2022 et relatif à l'aqueduc soit inscrit dans un compte surplus affecté, soit un montant de 11 103.94\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 301-23**

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 250-21, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 350\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 350\$ pour l'exercice financier 2024;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 302-23**

#### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE depuis 6 ans le conseil municipal rembourse les frais de non-résidents, lors de l'inscription d'un citoyen à une activité physique sportive;

ATTENDU QUE pour 2024 un budget de 1 000\$ a été prévu pour le remboursement des frais pour les enfants et un budget de 1 000\$ a également été prévu pour le remboursement des frais pour les adultes;

ATTENDU QUE cette initiative a été mise en place afin d'atteindre les objectifs de la politique familles-aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

QUE pour l'année 2024, le conseil municipal autorise le remboursement des frais de non-résidents pour l'inscription à une activité physique sportive pour les enfants et les adultes citoyens d'Huberdeau, jusqu'à un montant maximum pour l'année 2024 de :

- Enfants : 200\$
- Adultes : 100\$

Afin d'obtenir un remboursement, le requérant devra fournir les pièces justificatives suivantes :

- Preuve de paiement avec mention du nom de la personne inscrite à l'activité;
- Document mentionnant le coût supplémentaire applicable aux personnes non résidentes.
- La demande de remboursement devra être de 20\$ et plus (celles-ci peuvent être cumulées).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 303-23**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 197, CHEMIN DE LA ROUGE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 197, chemin de la Rouge est consistant en :

- Permettre qu'un bâtiment complémentaire existant construit en partie dans la cour avant du bâtiment principal soit agrandi de 23,7 mètres carrés (7,9 mètres x 3 mètres) dépassant ainsi d'environ 19,13% la superficie maximale autorisée de 75% de la superficie du bâtiment principal, le tout tel qu'exigé à l'alinéa d) de l'article 7.6.1 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée étant donné que :

- Le bâtiment complémentaire existant n'est pas entièrement localisé en cour avant et également que l'agrandissement se fera hors de la cour avant;
- Si le bâtiment complémentaire existant n'empiétait pas dans la cour avant, sa superficie maximale pourrait atteindre 150 mètres carrés;

Le comité recommande également d'exiger au préalable du propriétaire qu'il dépose un croquis détaillé de l'annexe projetée afin que le conseil puisse s'assurer que les matériaux de revêtement extérieur et la volumétrie du bâtiment s'harmonisent visuellement et conserve le caractère d'unicité de l'ensemble du bâtiment;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Aucun commentaire n'a été transmis et aucun commentaire n'est formulé. Après délibération :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que la demande est acceptée, en suivant la recommandation du comité, soit :

- D'exiger que le propriétaire transmette un croquis détaillé selon la recommandation du CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 304-23**  
**DÉMISSION DE MADAME MARGUERITE GUINDON EN TANT QUE**  
**MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE Madame Marguerite Guindon a fait parvenir en date du 24 novembre 2023, une lettre nous annonçant qu'elle ne désirait plus être membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce à compter du 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à remercier Madame Guindon de son implication en tant que membre du comité pendant 2 mandats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu unanimement :

Que la démission de Mme Guindon soit acceptée et qu'une lettre de remerciements soit transmise à celle-ci pour la remercier de son implication en tant que membre du CCU.

Qu'une annonce soit faite afin de pourvoir le poste vacant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 305-23**  
**DÉMISSION DE MONSIEUR JIMMY DURAND EN TANT QUE**  
**CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEVRE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jimmy Durand a remis sa démission en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre, en date du 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Durand, directeur des travaux publics doit effectuer le déneigement du réseau routier jusqu'à ce que le poste soit comblé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la démission de Monsieur Jimmy Durand est acceptée et qu'autorisation est donnée à la directrice générale adjointe de verser la prime de déneigement à Monsieur Éric Durand jusqu'à ce le poste de chauffeur/opérateur/manoeuvre soit comblé et que celui-ci soit formé;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 306-23**

#### **ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANIEL DALLAIRE EN TANT QUE CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANŒUVRE**

ATTENDU QUE la municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour pourvoir un poste de chauffeur/opérateur/manoeuvre;

ATTENDU QU'une personne possédant les qualifications requises à fait parvenir sa candidature et a été rencontré en entrevue;

ATTENDU QU'il y a été convenu de procéder à l'embauche de Monsieur Daniel Dallaire en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre, avec une période de probation de 6 mois et ce à compter du 11 décembre 2023 et devant se terminer le 8 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil confirme l'embauche de Monsieur Daniel Dallaire, en tant que chauffeur/opérateur/manoeuvre au tarif horaire de 24,00\$. Monsieur Dallaire recevra durant la période du 15 novembre au 15 avril une prime de disponibilité (vendredi, samedi et dimanche) de 100\$ pour les 3 jours. Suite à la fin de la période de probation de 6 mois, Monsieur Dallaire bénéficiera du fonds de pension de la municipalité ainsi que du régime de retraite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 307-23**

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR FRANÇOIS THIBAUT, MADAME GINETTE SHEEHY ET MONSIEUR GILLES ST-AMAND**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours de l'anniversaire de leur proclamation à l'élection, déposer devant le conseil une déclaration des intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant en date du :

Candidat	Poste	Date dépôt	Date proclamation
Gilles St-Amand	Conseiller # 1	16/11/2023	1/10/2021
Ginette Sheehy	Conseiller # 6	5/12/2023	7/11/2022
François Thibault	Conseiller # 3	5/12/2023	12/11/2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 308-23**

#### **DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI ONT REÇU UN DON**

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt, tel que prévu par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, par la directrice générale du registre des déclarations visées au

quatrième alinéa de l'article 6 de la loi, et ce pour l'année 2023, lequel ne contient aucune déclaration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 309-23**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION COMITÉ DES LOISIRS D'HUBERDEAU (SENTIER DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau a fait parvenir une demande de soutien financier de 3 000\$ dans le cadre de la *politique de soutien aux organismes, regroupement et aux individus du milieu* de la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas entièrement conforme à la politique de la municipalité (les états financiers n'étant pas complet), mais que le conseil juge important de soutenir ce comité en regard à ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Qu'un montant de 1 000\$ est accordé pour l'année 2024 au Comité des Loisirs d'Huberdeau afin de les supporter dans leurs efforts pour aménager des sentiers de ski de fond et de raquettes pour l'hiver 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 310-23**

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU COMPTOIR ALIMENTAIRE (BOUFFE LAURENTIENNE)**

ATTENDU QU'une demande de soutien financier nous a été transmise de la part de Bouffe Laurentienne dans le cadre du service de comptoir alimentaire mobile;

ATTENDU QUE la municipalité contribue de par la fourniture d'un local, d'un congélateur/réfrigérateur, aide administrative à ce comptoir desservant également les municipalités avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil continue de soutenir le service de comptoir alimentaire par la fourniture des mêmes avantages que présentement et que cette demande de soutien financier soit transmise au comité de la Guignolée 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 311-23**

#### **DEMANDE DE DONS, D'AIDE FINANCIÈRE, COMMANDITES, SUBVENTION PROVENANT D'ORGANISMES RÉGIONAUX**

ATTENDU QUE la municipalité reçoit de multiples demandes d'aide provenant d'organismes régionaux;

ATTENDU QUE la plupart de ces organismes s'adressent également à la MRC des Laurentides afin d'obtenir du soutien;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les moyens financiers de répondre à ces demandes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que toutes les demandes provenant d'organismes régionaux soient refusées, celles-ci devront être transmises directement à la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 312-23**  
**CADEAUX DE NOËL- EMPLOYÉS**

ATTENDU QUE le conseil désire remercier ces employés pour le bon travail accompli durant l'année 2023;

ATTENDU QUE pour ce faire il désire offrir à chacun des employés un cadeau de remerciement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que des cartes cadeaux de 100\$ soient remises à chaque employé étant à l'emploi de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 313-23**  
**JOURNÉE PLEIN AIR À LA PATINOIRE LE 6 JANVIER 2024**

ATTENDU QUE le conseil désire organiser une journée plein air à la patinoire le 6 janvier prochain;

ATTENDU QUE des dépenses devront être effectuées en regard à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles St-Amand et résolu :

Qu'un budget de 1 000\$ est accordé pour l'organisation de cette journée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 314-23**  
**ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER / RÉORGANISATION DES POSTES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Huberdeau quittera à la retraite dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de par sa résolution 255-23 était à la recherche d'une ressource en administration afin d'assurer la relève et compléter l'équipe présentement en place;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm nous a proposé le partage du poste de directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

De confirmer l'embauche (partage) de Monsieur Michael Doyle en tant que directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Huberdeau avec la Municipalité de Montcalm à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Madame Guylaine Maurice occupera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le poste de directrice générale adjointe (30 heures semaine) et Madame Karine Maurice-Trudel occupera quant à elle le poste d'adjointe administrative, elles conserveront les mêmes avantages et conditions de travail qu'auparavant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 315-23**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau a une vision régionale et croit fermement dans la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le rapport synthèse de l'Association des directeurs municipaux du Québec « Regard sur la réalité du directeur général et greffier-trésorier dans son environnement légal, politique et administratif » démontre que les tâches administratives des directions générales se sont grandement alourdies dans les cinq dernières années et qu'avec 670 départs de 2019 à 2022, la dotation est de plus en plus difficile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau désire se doter d'une structure administrative favorisant la rétention et l'attractivité du personnel tout en répondant de façon proactive aux exigences grandissantes en gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Huberdeau quittera à la retraite dans un avenir rapproché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et unanimement résolu :

- D'autoriser le maire, Monsieur Benoit Chevalier, et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Guylaine Maurice, à signer l'entente de coopération intermunicipale pour le partage d'un directeur général et greffier-trésorier pour les Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 316-23**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la session soit levée, il est 19h49.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,

Directrice générale et greffière-trésorière.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Benoit Chevalier, maire.